

Certificat de Qualification Professionnel de Moniteur de Canoë-Kayak

Module court

Option Eau Calme / Eau Vive

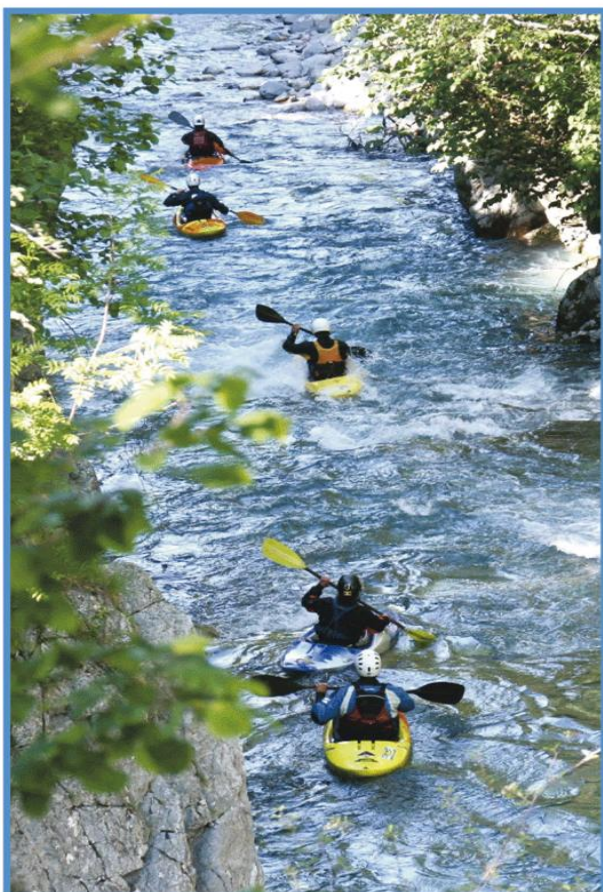
Du samedi 4 juin au dimanche 5 juin 2015

à la **Base nautique Robert Pecqueur de st Laurent-Blangy (62)**

Formation mutualisée Inter région Nord (Picardie, Nord Pas Calais, Normandie)

Certificat de Qualification Professionnelle de Moniteur de Canoë-Kayak

PRÉSENTATION DU DIPLÔME ET DU MODULE COURT



Le CQP c'est quoi ?

C'est un diplôme d'encadrement et d'enseignement du Canoë-Kayak géré par la FFCK par délégation de la Branche Professionnelle.

Le détenteur d'un CQP de moniteur de Canoë-Kayak est **un cadre pédagogiquement autonome.**

Il permet **d'encadrer, d'animer et d'enseigner les sports de pagaie** dans une limite de **360 heures annuelles.**

Il existe deux options identiques aux diplômes de MFPC :

- Option eau Calme – Eau Vive
- Option Eau Calme – Mer

2 options:

- CQP moniteur CK eau calme - eau vive
- CQP moniteur CK eau calme - mer

360 heures maximum
d'encadrement par an

CQP

Mêmes prérogatives que le MFPC
sauf le raft en eau vive

Autonome dans
l'encadrement de l'activité

Quelles sont les prérogatives d'encadrement du CQP ?

Les limites des conditions d'encadrement sont les mêmes que les diplômes fédéraux MFPC :

- Eau Calme – Mer
- Eau Calme – Eau vive , sauf l'encadrement du raft

CQP DE MONITEUR CK « EAU CALME - EAU VIVE »		
	CQP DE MONITEUR CK « EAU CALME - MER »	
CONDITIONS EN EAU VIVE	CONDITIONS EN EAU CALME	CONDITIONS EN MER
<ul style="list-style-type: none"> ■ classe II, passages de classe III isolés ■ tous sports de pagaie, sauf raft 	<ul style="list-style-type: none"> ■ eau calme ■ tous sports de pagaie 	<ul style="list-style-type: none"> ■ vent de force 3 Beaufort et houle de 1 mètre sur le site d'évolution ■ jusqu'à 1 mille d'un abri ■ tous sports de pagaie

Quels est l'objectif de la formation ?

- Intégration de son activité dans le fonctionnement de sa structure (Bloc 4) :
 - S'intégrer de façon professionnelle dans sa structure et participer à son fonctionnement ;
 - Autoévaluer ses interventions ;
 - Rendre compte de ses actions auprès de son responsable ;
- Certification du CQP de moniteur canoë-kayak, option eau calme – eau vive :
 - Entretien oral de 15 minutes portant sur l'intégration professionnelle ;
 - Etude de cas par écrit, à partir d'un support photo ou vidéo projeté, portant sur la sécurité préventive ;
 - Test pratique de sécurité individuelle et de sauvetage d'un pagayeur en eau vive de classe II comportant un ou plusieurs passages de classe III.

Quelle est la durée de la formation ?

- 2 jours, pour 16 heures de formation : pour ceux qui se présente pour la première fois
- 1 jour : pour ceux qui n'ont que des épreuves à repasser

Quelles sont les conditions d'inscription pour s'inscrire ?

- Avoir 18 ans minimum
- Avoir une licence FFCK à jour,
- Avoir un diplôme MFPC ou équivalent à jour,
- Avoir le PSC1
- Fournir une photocopie de votre carte d'identité

Quelles sont les modalités d'inscription ?

L'ensemble des inscriptions doivent se faire par l'intermédiaire du formulaire d'inscription type FFCK **en Annexe** qui doit être signé par votre club.

Inscription à envoyer par courrier ou par mail **pour le 23 mai 2015 – délai de rigueur** à l'adresse suivante :

FFCK – A l'attention du service formation - 87 quai de la Marne – 94340 Joinville-le-Pont
serviceformation@ffck.org

Combien ça coûte ?

1. **Le coût pédagogique de la formation** est de **150 €** pour le week-end et comprend les frais suivants :
 - Frais de location des sites de formation (salle, accès stade d'eau vive)
 - Frais matériels
 - Frais des formateurs
 - Frais de fonctionnement administratif

Ce montant sera prélevé automatiquement par la FFCK lors de la validation de l'inscription faite par le club.

Si le stagiaire est salarié de la structure et que celle-ci souhaite solliciter une prise en charge des frais pédagogiques auprès de son OPCA Agefos PME, elle devra prendre contact avec l'antenne régionale Agefos PME.

2. **Le coût de l'hébergement/restauration**

L'hébergement et la restauration sont à votre charge en terme de réservation et de prise en charge.

- Hébergement et restauration possible :
 - Base nautique Robert Pecqueur st Laurent-blancy : 03.21.73.74.93

3. **Modalités de déplacement :**

Le transport est votre charge. Une mutualisation est possible au niveau de votre région.

Attention : la prise en charge totale ou partielle est possible, se rapprocher de son Comité Régional d'appartenance.

PROGRAMME PREVISIONNEL DE LA FORMATION

Samedi 4 juin - 1^{ère} journée de formation

9h00	Accueil des stagiaires, présentation de la formation
9h30	Séquence n°1 : Présentation du CQP de moniteur de canoë-kayak et des conséquences sur le statut de moniteur
10h00	Séquence n°2 : Connaître mes droits et mes devoirs en tant que professionnel du canoë-kayak : <ul style="list-style-type: none"> - Statuts d'exercice professionnel du titulaire du CQP - Droit et devoirs du moniteur professionnel - Relations hiérarchiques et fonctionnelles dans une structure associative et dans une structure commerciale - Evolution vers les autres diplômes professionnels d'encadrement des sports de pagaie
12h	Repas
13h00	Séquence n°3 : Organiser le premier accueil des pratiquants dans un esprit de démarche qualité : <ul style="list-style-type: none"> - Organiser la structure et l'espace - Avoir une présentation et une communication agréable et efficace - Savoir présenter la fédération et sa structure
15h00	Séquence n°4 : Maîtriser les conditions d'organisation de la pratique des sports de pagaie en eau calme et en eau vive : <ul style="list-style-type: none"> - Pour les Accueils Collectifs de Mineurs - Pour les publics scolaires - Pour les autres publics encadrés - Pour la location de matériel
17h00	Fin de la première journée de formation

Dimanche 5 juin - 2^{ème} journée de formation (l'ordre des épreuves pourra évoluer selon un ordre de passage défini par le jury)

9H00	Epreuve n°1 : Entretien oral de 15 minutes portant sur : <ul style="list-style-type: none"> - La présentation de sa structure - Les principes d'une intégration professionnelle réussie - Les modalités d'amélioration de son action de moniteur professionnel.
11h00	Epreuve n°2 : Epreuve écrite de sécurité : <ul style="list-style-type: none"> - Projection d'un support photo ou vidéo - Réponse par écrit aux questions relatives à l'analyse des paramètres de la sécurité liés à l'environnement et aux modalités d'organisation et de conduite du groupe pour naviguer en sécurité
12h	Repas
13h00	Epreuve n°3 : Epreuves pratiques de sécurité en eau vive : <ul style="list-style-type: none"> - Epreuve de sauvetage d'un pagayeur en difficulté - Epreuve de sécurité individuelle en classe II pouvant comporter des passages de classe III
17h00	Fin de la formation

*Les horaires de la formation peuvent être soumis à ajustement

Quelles sont les épreuves de certification du module court CQP eau calme-eau vive ?

Les **trois épreuves** de certification du module court sont définies ainsi :

Epreuve n°1 : Un entretien de 15 minutes maximum (Bloc 4)

Le candidat présente les principes de son intégration professionnelle dans la structure, les modalités d'évaluation de ses actions notamment auprès de son responsable et les modalités d'amélioration de son action professionnelle.

Le binôme d'évaluateurs anime un entretien avec le candidat et dispose d'une grille d'entretien et d'évaluation. Cette modalité permet d'évaluer le bloc de compétences 4 « Intégration de son activité dans le fonctionnement de la structure ».

Epreuve n°2 : Epreuve écrite portant sur une étude de cas relative à la sécurité

A partir d'un ou plusieurs supports vidéo, photo ou d'images de synthèse, le candidat répond par écrit aux questions relatives à l'analyse des paramètres de la sécurité liés à l'environnement et aux modalités d'organisation et de conduite de son groupe pour naviguer en sécurité.

Epreuve n°3 : Epreuves pratiques de sécurité

Le candidat réalise un test pratique de sécurité en eau calme et en eau vive. Il réalise une épreuve de sauvetage d'un pagayeur en difficulté définie par les évaluateurs. Il réalise une épreuve de sécurité individuelle définie par les évaluateurs.

Quelles modalités d'organisation sur place ?

Elles vous seront reprécisées après votre inscription, par une convocation environ 2 semaines avant la formation.

Quelles sont les pièces administratives (à amener sur place) ?

- Carte d'identité
- Convocation à la formation

Quel est le matériel à prévoir ?

- Nécessaire prise de note,
- une pagaie double,
- un kayak pour réaliser les différentes épreuves en eau plate et en eau vive
- des affaires de bateau et de sécurité adaptées (combinaison néoprène, gilet moniteur, jupe,...).

Les contacts :

Référent de la formation : Frédéric RICHARD (CTR Nord-Pas-de-Calais) - frichard@ffck.org - 06 81 20 47 17

Contacts en région et formateurs :

- Lorrie DELATTRE (CTR Normandie) - ldelattre@ffck.org - 06 29 34 24 37
- Samuel BONVALET (Président de la CREF Normandie) - sam18bonvalet@aol.com – 06 09 66 66 28